

Le gouvernement abandonne sa taxe « sucre »

SANTÉ Auprès des experts, en l'état, la mesure était tout sauf populaire. Elle est perçue comme fiscale et pas de santé publique

L'efficacité de la mesure était contestée. Du moins en termes de santé publique. En 2015, le gouvernement annonçait la création d'une nouvelle taxe « sucre ». Dans un premier temps, seuls les sodas étaient touchés par cette augmentation des prix. En 2017, d'autres produits devaient rejoindre les premiers. Ainsi les sucreries allaient alimenter la liste des produits. Plus chers les pâtes à tartiner, les yaourts, les chocolats, etc. L'objectif revendiqué par l'Etat : lutter contre la surconsommation de sucres des Belges.

La mesure était élaborée conjointement par la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) et le ministre des Finances Johan Van Overtveldt (N-VA).

Entrée en application en janvier 2016, la taxe touchant les sodas avait déjà fait grincer quelques dents. Ce vendredi, *L'Echo* annonce que, finalement, le gouvernement renonce à taxer davantage de produits. « La décision a été prise lors du dernier conclave budgétaire explique Els Cleemput, porte-parole de la ministre de la Santé. Le gouvernement a pris cette décision pour ne pas impacter le pouvoir d'achat des Belges. »

Pas un mot de plus : le cabinet de la ministre renvoie vers le ministère des Finances pour davantage de détails. Et ce dernier reste

par ailleurs muet.

Pour les professionnels de la santé et de la nutrition, l'abandon de cette taxe est loin d'être une catastrophe. Ce serait même plutôt l'inverse. « Dès le départ, de nombreux spécialistes dénonçaient une taxe aveugle, touchant sans discrimination les produits, comme c'était le cas pour les sodas traditionnels et les sodas light sans sucre, se souvient le professeur Jean Nève, président du Conseil supérieur de la santé. Le Belge ne consomme par exemple pas assez de sucres lents ni de produits laitiers. Et on aurait voulu taxer les yaourts et les céréales ? Si l'objectif était de lutter contre le surpoids et l'obésité, qui rappellent le touchent environ 50 % de la population belge, la mesure ne me semble pas pertinente. »

Pour l'expert, en vue d'obtenir des résultats dans cette matière, il est nécessaire d'établir des priorités. « Une mesure qui a montré son efficacité est de réduire les possibilités de faire des promotions sur certains produits. Des actions de type "un acheté, un offert" poussent à la consommation. Le tout étant de réfléchir et d'établir très clairement quels produits doivent être concernés. On sait que les sodas sont très sucrés. On sait moins que les plats préparés le sont presque autant, ou qu'on ajoute parfois du sucre dans les jambons. Par ailleurs, la visibilité de

certaines marques dans la publicité, et particulièrement le sponsoring d'événements, peut elle aussi poser problème. Enfin, on peut augmenter les prix de l'ordre de 10 ou 20 % afin de dissuader le consommateur. »

250 millions d'euros, pour boucler le budget, seront donc à trouver, ailleurs, d'ici à 2020

Pour Nicolas Guggenbühl, professeur de nutrition à la haute école Vinci, la taxe soda n'a par exemple rien changé à la consommation des Belges : « Cette taxe représentait à peine quelques centimes sur une bouteille. D'un point de vue sanitaire, il est logique de ne pas poursuivre dans cette voie. Cette taxe était à l'origine peu documentée, surtout élaborée pour des visées fiscales, en tout cas aucun expert n'avait été consulté avant son introduction. » Sur le principe, pourtant, le nutritionniste n'était pas contre. « On aurait par exemple pu imaginer que les recettes engrangées soient réintroduites pour faire baisser le prix des fruits et légumes. Ou pour financer le plan fédéral de nutrition et de santé. Il n'en était rien. »

Bien sûr, l'abandon de cette taxe signifie des rentrées amoindries dans les caisses de l'Etat. Il faudra désormais trouver ailleurs les 250 millions d'euros qu'espé-

rait récupérer le gouvernement avec la mesure d'ici à 2020. ■

THOMAS CASAVECCHIA

D'AUTRES COUPES ?

Accises du tabac et de l'alcool dans le viseur

La hausse des accises sur le tabac et l'alcool faisait également partie du plan santé présenté par la ministre de la Santé. Cette augmentation devait, selon le budget, rapporter quelque 220 millions d'euros aux caisses de l'Etat cette année. Les résultats se sont avérés moins positifs puisque, fin octobre, plus de 116 millions manquaient toujours. La raison : des cieux fiscaux plus cléments chez nos voisins, notamment luxembourgeois. Selon une note interne du gouvernement, les Belges seraient effectivement nombreux à s'approvisionner chez leurs voisins. Selon *L'Echo*, ces taxes pourraient dès lors être, elles aussi, abandonnées. En octobre, le ministre des Finances expliquait que « L'administration examinerait l'impact du tax shift sur les volumes et les recettes des boissons alcoolisées. Cette étude permettra d'établir si une révision des taux d'accises est nécessaire ou non ».

TH.CA.